



Conseil économique et social

Distr. limitée
16 juillet 2013
Français
Original : anglais

Session de fond de 2013

Genève, 1^{er}-26 juillet 2013

Point 15 de l'ordre du jour

Instituts de recherche et de formation des Nations Unies

Équateur : projet de résolution

Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

Le Conseil économique et social,

Rappelant ses résolutions 2011/11 du 22 juillet 2011 et 2009/27 du 30 juillet 2009,

Constatant que l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche continue de prendre des mesures novatrices dans le domaine de la formation et de la mise en valeur des capacités, déploie des efforts afin d'améliorer son efficacité et la haute qualité de ses produits, et met l'accent sur les programmes de formation ayant des effets multiples, notamment le renforcement des capacités des centres d'apprentissage dans les pays en développement,

1. *Prend note* du rapport du Secrétaire général¹;
2. *Prend note également* des premières discussions tenues entre le Secrétaire général et le Conseil d'administration de l'Institut afin d'examiner les incidences qu'aurait le projet de regroupement de plusieurs petites entités des Nations Unies offrant des services de recherche, de formation et de diffusion des savoirs, dont l'Institut, les transformant à terme en un outil de diffusion des savoirs essentiel de l'Organisation des Nations Unies, comme indiqué aux paragraphes 61 et 62 du rapport du Secrétaire général;
3. *Prie* le Secrétaire général de soumettre à l'examen des États Membres, aussitôt que possible, une proposition concernant le projet de regroupement susmentionné.

¹ E/2013/63.

